



Bilan de la concertation

Objet de la concertation

Dans le cadre du projet de requalification urbaine et paysagère du quartier du Hameau des Vignes, la commune a lancé fin 2020 une mission d'étude « phase d'esquisse » auprès d'un groupement de bureaux d'études en urbanisme, paysage et VRD (Origami/6^{ème} rue/Abeil).

Cette étude, menée en concertation avec un groupe d'une vingtaine d'habitants, a permis d'aboutir à un projet de réaménagement faisant consensus pour la rue des Vignes. Concernant les autres rues du quartier, les bureaux d'études ont proposé d'expérimenter un passage en zone de rencontre (zone 20 km/h) via 2 phases d'aménagements temporaires modifiant les sens de circulation.

Lors de la réunion publique du 2 février 2022 avec les bureaux d'études, la petite centaine d'habitants présents a aussi globalement validé les principes de réaménagement du quartier. Néanmoins, considérant que tous les habitants n'étaient pas présents à cette réunion, la municipalité a proposé avec l'accord des participants, de mener une consultation complémentaire auprès de l'ensemble des habitants du quartier.

Cette consultation visait donc à recueillir l'avis général des habitants sur l'étude en cours dans l'optique de répondre aux questions et d'ajuster le projet si nécessaire.

Par ailleurs, la mairie a lancé un appel aux habitants souhaitant expérimenter une végétalisation des trottoirs bordant leur propriété.

Conditions de la concertation

La concertation s'est déroulée du 3 au 31 mars 2022.

Les habitants ont été informés de la consultation via le site internet municipal, des articles dans la presse locale et un courrier distribué dans toutes les boîtes aux lettres du quartier le 3 mars 2022.

Ils avaient la possibilité de télécharger les documents sur le site internet de la commune ou de les consulter à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Ils pouvaient adresser leurs remarques sur une adresse e-mail dédiée hameaudevignes@mairie-pontsaintmartin.fr ou bien par courrier à la mairie.

Analyse quantitative

26 habitants ont commenté le projet via l'envoi d'e-mail.



Analyse qualitative et thématique

Préambule

Plusieurs pétitionnaires ont demandé des précisions quant à l'emplacement exact des arbres, des parterres ou encore concernant le futur mobilier urbain.

Il convient de préciser que dans le cadre de la méthodologie des projets de réaménagement, les plans présentés correspondent à la phase « esquisse ». Cette phase pose les principes généraux d'aménagement de l'espace public tout en vérifiant leur faisabilité technique (emprise suffisante, emplacement des réseaux...) d'où le recourt au plan dessiné et au photomontage. Les plans de masse seront fournis lors de la phase pré-opérationnelle « Avant-projet définitif » (AVP).

Sens de circulation

Plusieurs pétitionnaires ont fait part de leur préférence pour un sens de circulation.

Rue des Vignes :

- Préférence pour un sens unique
NB : cette option a été écartée lors du travail préparatoire. La rue des Vignes est un axe de circulation inter-quartier à l'échelle du bourg et au regard de la largeur de la rue, elle doit donc être maintenue en double sens

Rue des Treilles :

- préférence pour le double sens
- Insiste sur l'importance d'expérimenter le sens unique et le double sens pour bien évaluer la meilleure option.

Rue des Ceps :

- Préférence pour un sens unique en direction du Super U
- Préférence pour un sens unique en direction de la rue des Tonneliers

Réponse :

L'expérimentation via des aménagements temporaires permettra d'évaluer l'efficacité et la pertinence des sens de circulation à l'étude. L'expérimentation démarrera à partir de la fin août et se déroulera en 2 phases de minimum 4 mois chacune. Une évaluation, durant laquelle les riverains pourront s'exprimer, sera réalisée à l'issue de chaque phase.

Questions sur les plateaux et les chicanes

5 pétitionnaires ont fait part de critiques vis à vis des plateaux ralentisseurs et des chicanes qui, selon eux, sont sources de nuisances (bruits et pollution).



Réponse :

La mise en œuvre d'un quartier apaisé nécessite la mise en œuvre de dispositifs de types chicanes ou plateaux ralentisseurs. Ces aménagements ont fait leurs preuves dans d'autres quartiers pour ralentir la circulation routière. Ils sont donc indispensables pour rendre opérante le principe de « zones de rencontre » et d'apaisement de la circulation au profit des piétons et des cycles. Tous ces aménagements seront réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur. NB : pour un plateau trapézoïdale, hauteur maximale de 10 centimètres, deux pentes de 1 à 1,4 mètres et plateau de 2,50 à 4 mètres (à 5 % près).

Accès aux entrées charretières

7 pétitionnaires ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'accès en véhicule à leur entrée charretière au regard des aménagements prévus aux abords (plantation d'arbres, création de places de parking).

Réponse :

L'objectif du projet est de réaménager les rues pour donner plus de place au végétal (parterres, arbres...), de ralentir la circulation, de sécuriser les piétons et d'organiser le stationnement. Ce projet de réaménagement urbain et paysager implique forcément une réorganisation de l'existant, une modification des abords des propriétés et donc quelques changements dans les habitudes des riverains. Dans la phase AVP, l'espace autour des entrées charretières sera étudié précisément pour garantir l'entrée et la sortie d'un véhicule dans des conditions normales (confort, sécurité).

Modification des stationnements existants

8 pétitionnaires ont fait part de leur réprobation concernant la suppression de places de parking au droit de leur habitation dans le cadre des réaménagements.

Réponses :

Ce projet de réaménagement urbain et paysager implique forcément une réorganisation de l'existant, une modification des abords des propriétés et donc quelques changements dans les habitudes des riverains.

Concernant spécifiquement le stationnement, le nombre de places de stationnement sera maintenu mais mieux organisé. Celui-ci était jusqu'à présent libre dans les rues. Les voitures se garaient en général à cheval sur la chaussée et le trottoir posant régulièrement des difficultés de circulation pour les piétons. C'est pourquoi le projet prévoit la création de places de stationnement réparties de part et d'autre des rues qui serviront également de chicanes pour ralentir les voitures et libérer de la place pour le confort des piétons. Enfin, à défaut de pouvoir se garer devant chez lui, chaque riverain garde la possibilité de se garer sur sa propriété.

Sécurisation de la liaison douce nord-sud La Bourie-Mairie/école

2 pétitionnaires demandent que cette liaison douce soit mieux sécurisée via l'implantation de poteaux de part et d'autre de la piste lors de la traversée de la contre-allée.

Réponse :

Cette liaison douce sera fortement identifiable via un marquage au sol très voyant (probablement de la résine colorée). Les cyclistes et piétons seront bien entendus prioritaires. Il ne semble pas utile d'ajouter des poteaux ce qui aura pour conséquence de couper la contre-allée tout en complexifiant



la circulation des véhicules. Les contre-allées desserviront uniquement les riverains qui rouleront donc au pas pour accéder à leur propriété. Le risque d'accidents entre cyclistes et automobiliste semble donc très limité.

Suppression du terrain de boules

Un pétitionnaire a indiqué regretter la disparition du terrain de boule dans le projet de réaménagement. Le pétitionnaire fait valoir que ce terrain est régulièrement utilisé à la belle saison. C'est un lieu d'animation et de lien social pour les habitants du quartier.

Réponse :

Le terrain de boules ne pourra être maintenu à l'emplacement actuel dans le cadre du réaménagement du quartier. La Municipalité est consciente de la dimension sociale très positive de cet équipement. Elle étudie actuellement la possibilité de déplacer le terrain dans un autre secteur du quartier afin qu'il réintègre le projet d'aménagement à phase AVP.

Refus des arbres

2 pétitionnaires ont indiqué s'opposer à la plantation d'arbres à proximité de leur habitation considérant qu'ils seront pour leur bien une source de dégradation et de nuisance (verdissement des murs, feuilles mortes dans leur jardin). Par ailleurs, un pétitionnaire a fait part de son souhait que les essences plantées ne soient pas allergènes (en particulier bouleau, charmes, frênes, albizia.).

Réponse :

Le renouvellement du patrimoine arboré et plus largement la végétalisation du quartier est au cœur du projet de requalification du Hameau des vignes. Le cycle végétal fait partie de la nature et de notre environnement en général. Au-delà de leur fonction esthétique, les arbres sont indispensables pour permettre un urbanisme durable. Ils ont notamment un rôle de climatiseur en rafraichissant l'atmosphère en période de forte chaleur, de purificateur d'air en captant le CO₂ et certaines pollutions atmosphériques. Ils ont une fonction écologique en captant l'eau de pluie via les feuilles et en permettant ensuite son infiltration dans le sol. Enfin, ils permettent l'accueil de la biodiversité en particulier des oiseaux. Ainsi, la présence d'arbres contribue largement à la qualité de vie dans un quartier en gardant le contact avec la nature. Néanmoins, l'emplacement de certains arbres pourra être ajusté dans la phase Avant-projet définitif (AVP).

Concernant le potentiel allergisant des arbres, on sait aujourd'hui que de très nombreuses essences sont à l'origine d'allergie chez l'homme. En phase AVP, la commune prendra en compte cette problématique en excluant les essences allergènes fortes et en proposant un mix d'essences pour limiter les risques d'allergie.

Végétalisation des trottoirs

7 habitants ont fait part de leur souhait de participer à cette démarche.